**Quelques extraits où les auteurs dénoncent une situation linguistique de censure et revendiquent la reconnaissance pour le français d’une *variation* linguistique**

**1- Le français sans fard**

**André Martinet** dans *Le français sans fard* s’insurge contre l’attitude puriste qui selon lui sévit en France, faisant remarquer que les Français ont  « *un comportement oral qui témoigne à tout instant de la peur de mal dire, d’être ridicule, de s’exposer à la raillerie de ceux qui semblent savoir ce qu’il faut dire et ce qu’il ne faut pas dire* ».

L’auteur détermine des responsabilités :

*Les Français n’osent plus parler leur langue parce que des générations de grammairiens professionnels et amateurs en ont fait un domaine parsemé d’embuches et d’interdits. On les a dressés à obéir, à respecter le précédent, à n’innover en rien. Ils n’osent pas forger un mot composé, utiliser librement un suffixe de dérivation, procéder à des combinaisons inattendues.* (1969 : 100)

**2- Le marché linguistique**

La notion de *marché linguistique*, introduite par le sociologue **Pierre Bourdieu** (1977 ; 1984/2002) décrit les circonstances qui influencent les compétences et performances des locuteurs, aux prises avec une parole qu’ils se sentent plus ou moins légitimés à prendre et à garder. En effet, parler de façon adéquate, ce n’est pas seulement parler « correctement », car cela va au-delà de la norme et des modèles qui la fixent. Tout dépend de la situation mais aussi de facteurs bien plus globaux :

*[…] la notion d’acceptabilité qu’ont réintroduite les Chomskyens reste tout à fait insuffisante parce qu’elle réduit l'acceptabilité à la grammaticalité. En fait, l’acceptabilité sociologiquement définie ne consiste pas seulement dans le fait de parler correctement une langue : dans certains cas, s’il faut, par exemple, avoir l’air un peu décontracté, un français trop impeccable peut être inacceptable. Dans sa définition complète, l’acceptabilité suppose la conformité des mots non seulement aux règles immanentes de la langue, mais aussi aux règles, maîtrisées intuitivement, qui sont immanentes à une « situation » ou plutôt à un certain marché linguistique. Qu’est-ce que ce marché linguistique ? J’en donnerai une première définition provisoire que je devrai ensuite compliquer. Il y a marché linguistique toutes les fois que quelqu’un produit un discours à l’intention de récepteurs capables de l’évaluer, de l’apprécier et de lui donner un prix.* (Bourdieu 1984 : 122)

Il s’agit d’une réalité complexe, dont les locuteurs n’ont pas fatalement conscience, mais qui les influence cependant considérablement :

*Le marché linguistique est quelque chose de très concret et de très abstrait à la fois. Concrètement, c’est une certaine situation sociale, plus ou moins officielle et ritualisée, un certain ensemble d’interlocuteurs, situés plus ou moins haut dans la hiérarchie sociale, autant de propriétés qui sont perçues et appréciées de manière infra-consciente et qui orientent inconsciemment la production linguistique.* (Bourdieu 1984 : 123)

Selon P, Bourdieu ce sont en tout cas de véritables « *rapports* *de force linguistiques*» qui entrent en jeu, dans une société où les « *compétences linguistiques »* peuvent être assimilées à du « *capital linguistique »* (Bourdieu 1984 : 124). Il souligne que la situation d’enquête linguistique se trouve alors en quelque sorte faussée par ces rapports de force :

*Ce qu’enregistre l’enquête culturelle ou linguistique n’est pas une manifestation directe de la compétence mais un produit complexe de la relation entre une compétence et un marché, produit qui n’existe pas en dehors de cette relation ; c’est une compétence en situation, une compétence pour un marché particulier* […]*.* (Bourdieu 1984 : 130)

On n’a donc pas la marge de liberté que présuppose pour le locuteur le fait de parler en toute spontanéité, sans le souci d’accomplir une performance en rapport avec une situation. Cette liberté fait défaut en particulier aux locuteurs les plus défavorisés. Bourdieu mentionne cependant l’éventualité pour ces locuteurs de créer un « *espèce d’îlot de liberté par rapport aux lois du langage qui continuent à fonctionner, on le sait, mais on se donne une licence* ». Ainsi « *on peut avoir comme on dit son franc-parler, on peut y aller franchement, on peut parler librement. Ce franc-parler est le parler populaire en situation populaire, lorsqu’on met entre parenthèses les lois du marché ».* (Bourdieu 1984 : 131)

Cette situation réduit cependant au silence ceux qui n’ont pas les compétences pour s’adapter au marché linguistique, ces locuteurs, face à des locuteurs très performants « *perdront les pédales* », « *leur langage sera cassé* », « *ils se tairont »* (*Idem* : 132). Une partie des locuteurs français subit par conséquent un impact fortement dissuasif, qui leur ôte la possibilité de s’exprimer dans certains contextes (en freinant leur spontanéité) : «*Les lois du marché exercent un effet très important de* ***censure*** *sur ceux qui ne peuvent parler qu’en situation de franc-parler*»(*Idem* : 132)

 Cette censure est à la source de la variation intrapersonnelle car elle motive une variation de la spontanéité qui peut s’accompagner d’un usage différencié et plus ou moins habile des registres de langue (ou styles), chez un même locuteur :

*« Les locuteurs changent de registre linguistique – avec une marge de liberté d’autant plus grande que leur maîtrise des ressources linguistiques est plus totale en fonction de la relation objective entre leur position et celle de leurs interlocuteurs dans la structure de la distribution du capital proprement linguistique et surtout des autres espèces de capital.* (Bourdieu, 1977 : 27)

Interagir en fonction du marché linguistique correspond à affronter une tension, qu’un locuteur outillé saura, en apparence du moins, dédramatiser :

*Le principe des variations de la forme (c’est-à-dire les variations du degré de tension du discours) réside dans la structure de la relation sociale entre les interlocuteurs (…) et aussi dans la capacité du locuteur à évaluer la situation et à répondre à un haut degré de tension par une expression convenablement euphémisée.* (Bourdieu 1977 : 28)

Bourdieu (1977) décrit ainsi les circonstances d’une posture plus ou moins vigilante des locuteurs, où « tension » et « contention » freinent la spontanéité.

*La situation linguistique se trouve définie par la relation entre un degré de tension (objective) moyenne (c’est le degré d’officialité) et un habitus linguistique caractérisé par un degré de tension particulier qui est fonction de l’écart entre la reconnaissance et la connaissance, entre la norme reconnue et la capacité de production. Plus la tension objective moyenne est grande (degré d’officialité de l’occasion ou autorité de l’interlocuteur), plus la contention, la surveillance linguistique, la censure sont grands ; plus l’écart entre la reconnaissance et la connaissance sont grands, plus les corrections destinées à assurer la revalorisation du produit linguistique par une mobilisation particulièrement intensive des ressources linguistiques s’imposent impérativement et plus la tension et la contention qu’elles exigent sont grandes.* (Bourdieu 1977 : 29)

**3 -Langue, norme et rire**

Pour **Françoise Gadet** « *le français est évidemment une langue comme les autres, mais la particularité sociolinguistique que constitue la forte adhésion à l’idéologie du standard la fait quelque peu particulière* ». (2003 : 22)

Dans *Le français ordinaire* déjà, elle montrait que la conscience linguistique des Français est souvent faussée par les règles grammaticales acquises à l’école, qu’on ne s’entend pas parler. Elle relate à ce propos une expérience extrêmement intéressante et qui se rapproche de celle rapportée par Rivenc (2006) :

*« Lassée d’entendre des étudiants de licence rire en écoutant des enregistrements de locuteurs défavorisés, je leur ai proposé de s’enregistrer eux-mêmes, dans la situation la plus familière possible, et de se transcrire. Ils ont tous alors pu constater leurs scories, s’apercevoir que nombre de leurs phrases étaient inachevées, qu’ils disaient pas et non ne…pas, [i] et non [il] devant un verbe commençant par une consonne, qu’ils redoublaient les sujets en une séquence nom + pronom…, tout comme moi d’ailleurs. Les rires ont cessé, et a pu être posée la question de la signification de ce rire prêt à nous saisir à l’écoute de ce que l’on croit n’être que l’autre. […]*

*Le rire est peut-être la manifestation extrême d’un jugement de valeur qui accueille implicitement les productions linguistiques des locuteurs illégitimes, expression d’un jugement social qui ne se donne pas comme tel.*(Gadet, 1989 : 14)

**Références citées :**

Bourdieu, Pierre. 1977. L’économie des échanges linguistiques. *Langue française* 34 (1) : 17-34.

Bourdieu, Pierre. 1982/2004. Ce que parler veut dire. In : Pierre Bourdieu (éd). *Questions de sociologie*. Paris : Les éditions de Minuit, 95-112.

Bourdieu, Pierre. 1982/2004. Le marché linguistique. In : Pierre Bourdieu (éd). *Questions de sociologie.* Paris : Les éditions de Minuit, 121-137.

Gadet, Françoise. 1989. *Le français ordinaire*. Paris : Armand Colin.

Gadet, Françoise. 1992. *Le français populaire*. Paris : Presses universitaires de France.

Gadet, Françoise. 2003. *La variation sociale en français*, Paris, Ophrys.

Martinet, André. 1969. *Le français sans fard.* Paris : PUF.